

- Les informations publiées sur ce site proviennent du Géoportail de l'urbanisme et ont un caractère officiel. Les informations ne concernent que les documents d'urbanisme mis à disposition du public en mairie ou au siège de l'intercommunalité compétente font foi, et seules les servitudes d'utilité publique annexées à ces documents font foi. Les documents peuvent être modifiés à tout moment : vérifiez la date de version affichée. Pour connaître de façon garantie les règles applicables à un terrain, demandez un certificat d'urbanisme (article L410-1 du code de l'urbanisme) : lui seul fige les règles applicables pendant 18 mois. Ce site est indépendant, sans affiliation à l'IGN, au Géoportail de l'urbanisme ni aux collectivités.

PLUi d'Artigues-près-Bordeaux : zonage, règlement et permis de construire (suite)

Reconnaisances de l'état de catastrophe naturelle	35 reconnaissances
Dernier événement reconnu, commencé le	1er janvier 2025
Péril de la dernière reconnaissance	Sécheresse
Plans de prévention des risques naturels approuvés	0 plan
Potentiel radon	Catégorie 1 : teneurs en uranium les plus faibles
Base GASPAREX extraite le	21 septembre 2026

La nomenclature du zonage

Nomenclature des zones urbaines	UM12, UM13, UM16, UM17, UM20, UM33, UM6, UM8, UPZ4, UPZ8, US1, US4, US8, US9
Nomenclature des zones à urbaniser	AU12, AU16

Situation administrative

Code INSEE	33013
Code postal	33370
Intercommunalité	Bordeaux Métropole
Département	Gironde
Région	Nouvelle-Aquitaine

L'évolution du zonage

Zones délimitées — 30 septembre 2026	53 zones
Zones délimitées — 28 septembre 2026	53 zones
Zones délimitées — 2 septembre 2026	53 zones

L'urbanisme dans les communes voisines

Cenon (2,8 km)	87 zones
Lormont (2,9 km)	81 zones
Floirac (4,0 km)	86 zones
Carbon-Blanc (4,9 km)	53 zones
Bouliac (4,9 km)	59 zones
Bassens (6,1 km)	77 zones
Bordeaux (7,7 km)	288 zones
Bègles (7,9 km)	90 zones
Le Bouscat (9,1 km)	79 zones
Bruges (9,7 km)	91 zones
Talence (10,1 km)	83 zones
Ambarès-et-Lagrave (10,3 km)	168 zones
Villenave-d'Ornon (10,8 km)	161 zones
Saint-Louis-de-Montferrand (11,5 km)	43 zones
Blanquefort (11,9 km)	117 zones
Saint-Vincent-de-Paul (12,4 km)	87 zones

Source : Documents d'urbanisme numérisés du Géoportail de l'urbanisme (PLU, PLUi, PSMV, cartes communales) — Géoportail de l'urbanisme (IGN · ministère chargé de l'urbanisme) — documents établis par les collectivités compétentes. Licence Ouverte (Etalab) — art. 3 des CGU du Géoportail de l'urbanisme. Données : <https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr>. Fiche en ligne : <https://permis-urbanisme.fr/33-gironde/artigues-pres-bordeaux-33013>

Les informations publiées sur ce site proviennent du Géoportail de l'urbanisme et ont un caractère purement informatif. Seuls les documents d'urbanisme mis à disposition du public en mairie ou au siège de l'intercommunalité compétente font foi, et seules les servitudes d'utilité publique annexées à ces documents font foi. Les documents peuvent être modifiés à tout moment : vérifiez la date de version affichée. Pour connaître de façon garantie les règles applicables à un terrain, demandez un certificat d'urbanisme (article L410-1 du code de l'urbanisme) : lui seul fige les règles applicables pendant 18 mois. Ce site est indépendant, sans affiliation à l'IGN, au Géoportail de l'urbanisme ni aux collectivités.

PLUi d'Artigues-près-Bordeaux : zonage, règlement et permis de construire (suite)

Eysines (12,6 km)	126 zones
Parempuyre (13,1 km)	85 zones

Source : Documents d'urbanisme numérisés du Géoportail de l'urbanisme (PLU, PLUi, PSMV, cartes communales) — Géoportail de l'urbanisme (IGN · ministère chargé de l'urbanisme) — documents établis par les collectivités compétentes. Licence Ouverte (Etalab) — art. 3 des CGU du Géoportail de l'urbanisme. Données : <https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr>. Fiche en ligne : <https://permis-urbanisme.fr/33-gironde/artigues-pres-bordeaux-33013>

Les informations publiées sur ce site proviennent du Géoportail de l'urbanisme et ont un caractère purement informatif. Seuls les documents d'urbanisme mis à disposition du public en mairie ou au siège de l'intercommunalité compétente font foi, et seules les servitudes d'utilité publique annexées à ces documents font foi. Les documents peuvent être modifiés à tout moment : vérifiez la date de version affichée. Pour connaître de façon garantie les règles applicables à un terrain, demandez un certificat d'urbanisme (article L410-1 du code de l'urbanisme) : lui seul fige les règles applicables pendant 18 mois. Ce site est indépendant, sans affiliation à l'IGN, au Géoportail de l'urbanisme ni aux collectivités.